

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL ÉGALITE FILLES-GARÇONS

Campagne 2022-2023 - Niveau de labellisation souhaité :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Collège | <input type="checkbox"/> Lycée général ou technologique | <input type="checkbox"/> Lycée professionnel |
| <input type="checkbox"/> Réseau d'établissements ou cité éducative / territoire éducatif rural | <input type="checkbox"/> EREA | |

Académie	
Nom de l'établissement ou des établissements	
Adresse postale	
Courriel	
Chef d'établissement	

Contact du porteur de dossier

Nom :
Fonction :
Courriel :
Téléphone :

Contact du référent ou de la référente égalité de l'établissement

Nom :
Fonction :
Courriel :
Téléphone :

VISAS

Chef d'établissement	XX	XX

La circulaire du 10 mars 2022 crée le label Égalité filles-garçons¹, un outil privilégié pour donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence, aux actions engagées ou projetées dans l'établissement.

Ses trois principaux objectifs sont : la création d'une culture du respect ; la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ; la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée, ainsi qu'une réflexion sur la politique de l'établissement et les pratiques pédagogiques.

Afin de candidater les établissements renseignent le dossier ci-dessous qui fait explicitement référence au référentiel relatif à chaque niveau de labellisation. Il est impératif de nommer chaque fichier en commençant par le RNE (exemple : 0250011t_Projetetablissement).

Les établissements qui le souhaitent sollicitent l'obtention du label auprès des autorités académiques et déposent le présent dossier de candidature à l'adresse suivante : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/XWoLeno7nGNQcWt>

Sont à joindre au dossier :

- Le projet d'établissement ;
- Tous les documents utiles justifiant de la dynamique interne à l'établissement (ODJ et CR de réunions d'instances, fiches action, productions d'élèves, lien vers sites).

L'expertise des candidatures pour les **niveaux 1 (engagement) et 2 (approfondissement)** est réalisée par le comité de pilotage académique sur la base du référentiel national annexé à la circulaire.

Les candidatures des établissements démontrant d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative pourront être proposées au niveau national.

Calendrier de campagne

<p>9 décembre 2022 : Date limite de dépôt des candidatures par les EPLE niveau 3</p> <p>15 janvier 2023 : Date limite de dépôt des candidatures par les EPLE niveaux 1 et 2</p> <p>Janvier 2023 : Etude des dossiers de candidature</p> <p>Février 2023 : Résultat et transmission au niveau national des dossiers éligibles pour le niveau</p> <p>Mars 2023 : Annonce des établissements labellisés égalité filles-garçons</p>
--

¹ [Circulaire du 10-3-2022 « Labellisation Égalité filles-garçons des établissements du second degré »](#)

Description succincte de l'établissement

(nombre de classes, nombre d'élèves, de filles, de garçons...etc.)

Historique de la démarche égalité au sein de l'établissement

(Depuis quand ?, quel diagnostic de départ ? une problématique de territoire ?)

Pilotage de l'établissement

(instances, projet d'établissement, diagnostic et indicateurs sexués, implication du CVC/CVL, orientation, climat scolaire ...etc.)

Formation

(formations des personnels et des élèves, communication autour des formations organisées au niveau académique, organisation d'une formation, réflexion sur les pratiques de classe, les PP etc.)

Politique éducative et vie scolaire

(intégration de la thématique dans le règlement intérieur, mise en œuvre d'actions éducatives, visibilité de ces actions, temps forts au sein de l'établissement, implication des dispositifs de démocratie scolaire, etc.)

Pratiques pédagogiques

(outils à disposition, réflexion sur les supports pédagogiques, accompagnement à l'orientation, fonds documentaires, pratique sportive, etc.)

Partenariats et rayonnement

(identification et travail partenarial avec les acteurs institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel, association des familles dans la démarche, valorisation des actions en interne et externe à l'établissement, etc.)

Remarques libres sur la candidature

AVIS DE LA COMMISSION ACADEMIQUE

(Réservé à l'administration)

Dossier conforme

Dossier non conforme

Précisions à apporter avant d'accorder la labellisation

Décisions de la commission

Label égalité accordé pour la période de 20..... à 20.....

Niveau de labellisation

1/ Engagement de la démarche

2/ Approfondissement

3/ Proposition pour un dossier de labellisation au niveau national

Commentaires

Pour le comité académique

Date :

Nom et qualité :

Signature :